



Demande d'autorisation à pratiquer le radiodiagnostic aux rayons X dans une spécialité médicale



Par la présente, le soussigné demande, conformément à l'article 23 de la loi du 28 mai 2019 relative à la radioprotection, l'obtention d'une autorisation à exercer le radiodiagnostic aux rayons X dans sa spécialité.

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du demandeur

Nom et prénom du demandeur* :

Qualité (médecin-spécialiste en ...)* :

Résidence habituelle (privée)* :

N° d'identification nationale* :

Nom et adresse de l'établissement (p.ex. hôpital) où la pratique du radiodiagnostic aura lieu* :

à joindre :

- Preuve(s) de formation en radiodiagnostic.
- Preuve(s) de formation (et formation continue) en radioprotection.

(La fourniture d'attestations de la part d'instances officielles dans le dernier pays où vous avez exercé ou réalisé vos études sont bienvenues et peuvent accélérer le traitement du dossier).

2. Signature

Le soussigné déclare que les données fournies sont sincères et exactes.

Il déclare savoir

- qu'il est interdit de déléguer des actes radiologiques ou des parties d'actes radiologiques (dont la réalisation des clichés) à des personnes qui ne disposent pas de l'autorisation ministérielle à cet effet.
- que le présent formulaire n'est pas une demande d'autorisation d'exploitation d'un établissement pour la mise en œuvre d'expositions à des fins médicales (appareils RX).

Fait à* :

Signature* :

Le* :